



PROVINCE SUD direction de l'environnement	ARRIVÉ LE : 22 FEV. 2017										
	N° 7079										
	Dir	CM Conseil Scient.	CM Code ENV	CM Projets Transv.	CE Com	SGN	SAF	SICIED	SCBT	PPRB	PZF
AFFECTÉ								X			
COPIE											
OBSERVATIONS	NR - 24/02 BICPE 24/02										

Réf : F16027.01

Direction de l'Environnement (DENV)
Centre administratif de la province Sud
(CAPS)
Artillerie - 6, route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1, 98849 Nouméa cedex
Tél. 20 34 00 - Fax 20 30 06
denv.contact@province-sud.nc

FORMULAIRE DE DECLARATION D'INCIDENT / ACCIDENT A L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES

Article 416-3 du code de l'environnement de la province Sud

ATTENTION

Formulaire à déposer ou à envoyer par courrier ou courriel
à l'attention du président de l'Assemblée de province.

Direction de l'Environnement

Service des Installations Classées, des Impacts Environnementaux et des Déchets (SICIED)

Centre administratif de la province Sud

Pour tout renseignement, contacter le SICIED

Tél : 20 34 00 Email : denv.contact@province-sud.nc

* INFORMATIONS SUR L'EXPLOITANT TRANSMETTANT LE FORMULAIRE

Civilité : Madame Monsieur

Nom de famille : BEAUVOIS

Prénom(s) : André

Société : SVP MANA

Fonction : Gérant

Adresse : Immeuble Cap Normandie, 15, route du Sud 98800 Nouméa

Téléphone (fixe et/ou mobile) : _____

Courriel : svpmana@mls.nc

*** INFORMATIONS GENERALES SUR L'INCIDENT / ACCIDENT**

Commune : Nouméa

Date du début de l'événement (jj/mm/aaaa) : 31/01/2017 Heure du début de l'événement (hh:mm) : 11:00

Durée totale (hh:mm) : 48:00 (d'intervention pompier)

Exploitant (titulaire de l'autorisation ou déclaration pour une ICPE) : M. André Beauvois

Adresse de l'établissement accidenté : Lot 115, rue Georges Lecques, Zone industrielle de Normandie

Effectif de l'établissement : 14

*** RESUME ET CHRONOLOGIE DE L'ACCIDENT**

Résumé autoportant synthétisant les principales informations données dans les différents chapitres du présent rapport.

En date du mardi 31/01/2016 autour de 11h, un incendie s'est déclaré sur le site de la société SVP MANA au lot 115 de la zone Industrielle de Normandie. Le départ de feu a été localisé sur le haut d'un tas de déchets verts accumulés depuis une semaine et se trouvant à l'entrée du site (Nord-Est de la parcelle). Une enquête est en cours pour déterminer s'il s'agit d'un acte de malveillance. Les pompiers et la DENV ont été prévenus immédiatement. Le personnel de la société SVP MANA a lutté contre le départ de feu avec les moyens de lutte incendie présents sur le site (lances déployées reliées au poteau incendie, pelle hydraulique pour contenir l'incendie à une zone de stockage, ...) et a isolé hydrauliquement son site par la fermeture de l'exutoire du fossé de récupération des eaux d'extinction. Les pompiers sont arrivés sur site à 23 minutes après le départ du feu. Les pompiers ont déployé leurs moyens de lutte contre le feu en priorité en limite de propriété du site (principalement côté Pacifique Jardin) et ont réquisitionné le seul poteau incendie de la zone. Aucune consigne pour limiter la propagation du feu du tas de déchets verts n'a été transmise à l'exploitant. Aucune ressource en eau était disponible par l'exploitant pour poursuivre la lutte contre le feu des stockages. L'exploitant a poursuivi ses actions de lutte contre le feu sur le tas de déchets verts en essayant d'isoler physiquement les stocks de la zone en feu avec sa pelle hydraulique. Le feu s'est propagé en surface aux autres dépôts de déchets verts puis au stock de bois. Lors de l'événement, le vent soufflait autour de 30 noeuds orienté nord-ouest. L'incendie s'est ensuite déclaré sur le faré de la gendarmerie, situé au nord-ouest du site sur la parcelle voisine, suite à l'envoi de flammèches provenant des déchets verts. La fumée produite par l'incendie a nécessité l'évacuation de logements de la SIC. Un hélicoptère a largué de l'eau sur le tas de bois 3-4h après le début de l'incendie. Aucune consigne de sécurisation du site ou de suivi post-incendie n'a été transmise à l'exploitant. Les pompiers ont lutté contre le feu et protégé les tiers du mardi midi au jeudi midi. Ensuite, l'exploitant a pris la relève pour continuer à arroser les tas de déchets verts et effectuer la surveillance post-incendie. Le retournement des tas de déchets verts effectué le lendemain par l'exploitant a montré qu'aucun foyer d'auto-combustion n'était présent dans le tas de déchets verts.

L'exutoire des eaux d'extinction a été fermé du mardi au jeudi après-midi après être arrivé à saturation. Des prélèvements d'eau ont été réalisés par la DENV le 01/02/2017, le 02/02/2017 et le 04/02/2017. Des prélèvements d'eau ont été réalisés au niveau de l'exutoire de ces eaux d'extinction le lundi 06/02/2017 par l'exploitant. Les paramètres suivants sont analysés pour les prélèvements réalisés par l'exploitant : pH, T°, MES, DCO, DBO5, COT, oxygène dissous, Azote total, Phosphore total, Hydrocarbures totaux, HAP.

*** SITUATION ADMINISTRATIVE DE L'ETABLISSEMENT (le jour de l'accident)**

Non classable

Déclaration

Autorisation simplifiée

Autorisation

Haut risque chronique

Haut risque industriel

Exploitation irrégulière

ED globale sur l'établissement

Année

2010

POI

PPI ou PPS

Info public réalisée

2011

Commentaires (optionnel)

L'exploitation est en cours de mise en conformité des stocks historiques (déchets verts et bois). Un échéancier de remise en conformité du site a été présenté à la DENV (en janvier 2016) et remis à jour en fonction des évolutions.

Une mise en demeure a été établie le 24 octobre 2016 envers la société SVP MANA afin de fixer les dates de réalisation des travaux (arrêté de mise en demeure n°2896-2016/ARR/DENV). De nombreux travaux de mise en conformité ont été réalisés par l'exploitant depuis début 2016 avec notamment l'enlèvement des tas de déchets verts (évacuation de la moitié du tas historique) et la réalisation de la plateforme de maturation.

Direction de l'Environnement (DENV)

6, route des Artifices

BP L1, 98849 Nouméa cedex

Tel : 20 34 00 – Fax 20 30 06

denv.contact@province-sud.nc

*** SITUATION ADMINISTRATIVE DE L'UNITE ACCIDENTEE** (le jour de l'accident)

Contribution de l'unité accidentée au classement de l'établissement

(Sont pris en compte uniquement les rubriques des unités concernées par l'accident)

Unité						
Nom de l'unité	Rubrique ICPE	Substance ou activité	Déclaration	Autorisation simplifiée	Autorisation	Inconnu
Déchetterie	2710	déchets verts	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Étude de danger Année
2010
- Tierce expertise _____
- Maîtrise de l'urbanisation existant pour l'unité _____
- Autre acte réglementaires concernant l'unité 2010
- À préciser : Etude d'impact _____

Commentaires (optionnel)

*** TYPOLOGIE DE L'EVENEMENT**

- Incendie
- Explosion : BLEVE VCE Boil-over
- Rejet de matières dangereuses ou polluantes
- Émanation
- Chutes / projections
- Irradiation
- Pollution chronique aggravée
- Effet domino
- Presque accident
- Scénario étudié dans l'étude de danger
- Autre (à préciser) : _____

Commentaires (optionnel)

Origine criminelle à confirmer (enquête en cours). _____

Une plainte a été déposée par l'exploitant suite à l'incendie (cf. récépissé de dépôt de plainte en annexe). _____

*** MATIERES DANGEREUSES OU POLLUANTES**

Nom	Classification (E, F, T, ...)	N° CE N° CAS	Autres phrases de risques	Rubrique IC	Quantité présente dans l'établissement	Quantité présente dans l'unité accidentée	Quantité relâchée dans l'accident	Quantité explosée (t éq TNT)

Commentaires (optionnel)

Aucune installation contenant des produits dangereux n'a été touchée par l'incendie.

*** NATURE ET EXTENSION DES CONSEQUENCES (1/2)**

Conséquences avérées / redoutées, environnementales et sanitaires post-accident

Sans conséquences Inconnues

Conséquences humaines et sociales

	Total	dont	Employés	Sauveteurs	Public
Morts	0		<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____
Blessés	0		<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____
Blessés graves sur site (hospitalisation ≥ 24 h)	0		<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____
Blessés graves hors site (hospitalisation ≥ 24 h)	0		<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____
Blessés légers (hospitalisation ≤ 24 h ou soignés sur place)			<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____	<input type="checkbox"/> _____

Personnes en chômage technique dans l'établissement : 4

Tiers sans abris : _____

Tiers dans l'incapacité de travailler : _____

Privation d'usage au minimum 2 h de :

	Personnes	Heures (hh:mm)
Gaz		
Électricité		
Eau potable		
Téléphone		
Transports publics		
Autres privations d'usage		
Risque d'aggravation		

Direction de l'Environnement (DENV)

6, route des Artifices
 BP L1, 98849 Nouméa cedex
 Tel : 20 34 00 – Fax 20 30 06
 denv.contact@province-sud.nc

* NATURE ET EXTENSION DES CONSEQUENCES (2/2)

Conséquences environnementales (sur les biotopes, cultures, élevages, ...)

- Pollution des sols
- Tout type de terrains nécessitant un nettoyage : _____ ha
- Dommages permanents ou à long terme aux habitats terrestres (faune et flore) : _____ ha
- Espèces rares ou protégées (végétales ou animales)
- Habitat terrestre correspondant : _____ ha Espèces touchées dans l'habitat : _____ %
- Atteinte à la flore
- Atteinte à la faune
- Pollution des eaux de surface
- Berges nécessitant un nettoyage : _____ km
- Dommages significatifs ou à long termes des habitats
- Rivière : _____ km
- Lac ou zone humide : _____ ha
- Zone côtière ou en mer : _____ ha
- Pollution des eaux souterraines : _____ ha
- Pollution atmosphérique
- Suivi des conséquences : Mis en œuvre Prévu
- Préciser comment dans la partie Commentaires*

Conséquences sanitaires (sur l'homme)

- Suivi des conséquences : Mis en œuvre Prévu
- Préciser comment dans la partie Commentaires*

Conséquences économiques

	Total	Interne	Externe	
Dommages matériel		1.200.000,00		FCFP
Pertes d'exploitation		1.300.000,00		FCFP

Commentaires

Conséquences immédiates, potentielles ou susceptibles d'apparaître ultérieurement. Mesures prévues ou mises en œuvre pour évaluer et suivre dans le temps les conséquences sanitaires et environnementales, en particulier si la case « suivi » est cochée.

Perte matériel: Algeco : 600 000 + pelle retro (garde boue et toit): 600 000

Perte exploitation: 100000 xpf/j depuis le départ incendie (aucune entrée de déchets depuis l'incendie), soit 1.3 million à ce jour

Un suivi post-incendie permanent a été mis en œuvre par l'exploitant pendant la semaine suivante pour limiter tout nouveau départ de feu.

Les eaux d'extinction d'incendie ont été retenues le plus longtemps possible sur le site pour décantation puis ont débordés dans l'assainissement collectif des eaux pluviales du bassin versant. L'exutoire final du système d'assainissement collectif du bassin-versant est la mangrove située à environ 500m linéaire en aval du site de l'exploitant. Des prélèvements d'eau ont été réalisés par la DENV les 1, 2 et 4 février 2017. Des prélèvements d'eau ont été effectués le lundi 6 février par l'exploitant (sous-traité à CAPSE NC (cf. photos en annexe)). Les paramètres suivants sont analysés : pH, T°, MES, DCO, DBO5, COT, oxygène dissous, Azote total, Phosphore total, Hydrocarbures totaux, HAP.

Un arrêté de suspension de l'activité a été publié. Dans le cadre de cet arrêté un suivi du milieu récepteur (mangrove sous influence de l'exutoire des eaux usées) doit être mis en place par l'exploitant sur deux campagnes (1 mois et 6 mois à compter du 8 février 2017). Ce suivi consiste à analyser l'état de la mangrove, son évolution, l'impact potentiel des eaux d'extinction et les mesures éventuelles de réparation ou de compensation à mettre en place.

Direction de l'Environnement (DENV)

6, route des Artifices
BP L1, 98849 Nouméa cedex
Tel : 20 34 00 – Fax 20 30 06
denv.contact@province-sud.nc

* MESURES PRISES

Mesures immédiates

- POI déclenché PPI déclenché Alerte population
- Périmètre de sécurité d'un rayon de _____ m
- | | Personnes | Heures (hh:mm) |
|---|--|----------------|
| <input type="checkbox"/> Confinement | _____ | _____ |
| <input checked="" type="checkbox"/> Évacuation | 1,00 | _____ |
| <input checked="" type="checkbox"/> Mise en sécurité de l'établissement | | |
| <input type="checkbox"/> Enlèvement des matières dangereuses | | |
| <input type="checkbox"/> Autres mesures d'urgences (à préciser) : | Mise en sécurité des alentours (rideau d'eau aux limites ouest et nord du site) par les pompiers | |

Mesures curatives

- Décontamination
- | | Coût | Début (jj/mm/aaaa) | Fin (jj/mm/aaaa) |
|-------------------------------------|-------|--------------------|------------------|
| <input type="checkbox"/> Des eaux | _____ | F _____ | _____ |
| <input type="checkbox"/> Des sols | _____ | F _____ | _____ |
| <input type="checkbox"/> Des nappes | _____ | F _____ | _____ |
- Déchets générés (sauf terres polluées)
- Liquides : Quantité estimée : _____ Stockage provisoire : Sur site Hors site
- Solides : Quantité estimée : _____ Stockage provisoire : Sur site Hors site
- Sols / terres polluées
- Surface à traiter : _____ Quantité estimée : _____
- Nature des polluants :
- Hydrocarbures / solvants Toxiques Germes pathogènes
- Bioaccumulables Radioactifs Autres : _____

Information

- Information à chaud réalisée Information de l'inspection (article 416-3)

Inspection réalisée

Modalité : visite sur site le jour de l'incendie

Date (jj/mm/aaaa) : 31/01/2017 Heure (hh:mm) : _____

Commentaires

Informations complémentaires relatives à la cinétique. Préciser si l'accident a généré des déchets (quantité / volume, nature, toxicité et/ou caractéristiques physico-chimiques, filière d'élimination à déterminer, envisagée, proposée, réalisée, ...), durées de stockage provisoire. Préciser si l'événement a généré des terres polluées et la gestion envisagée.

L'incendie a généré des cendres / flammèches qui se sont envolées avec le vent ou ont été lessivées avec les pluies.

Aucune instruction n'a été transmise à l'exploitant pour limiter la propagation de l'incendie. L'exploitant, à l'aide de ses propres moyens, a mis en oeuvre les mesures possibles pour limiter la propagation du feu, notamment en séparant le plus possible les stocks à proximité du départ de feu.

Suite à la fin de l'intervention des pompiers, le matériel de pompiers a été mis à disposition (lances) pendant une semaine. Depuis l'exploitant s'est équipé de nouvelles lances incendie disposées sur le site pour intervention.

Les opérations de secours de pompier ont été arrêtées le jeudi à 11 h (48 h après le début de l'incendie).

Le site est fermé depuis.

Direction de l'Environnement (DENV)

6, route des Artifices
BP L1, 98849 Nouméa cedex
Tel : 20 34 00 – Fax 20 30 06
denv.contact@province-sud.nc

*** CIRCONSTANCES AVANT L'INCIDENT / ACCIDENT**

Fonctionnement 24h/24 : Oui Non
 Procédé continu Procédé par batch

- Construction
- Première mise en service
- Remise en service / redémarrage
- Début / fin de poste
- Période d'activité réduite
- Opération exceptionnelle
- Opération d'urgence
- Mise en sécurité
- Mise à l'arrêt
- Consignation technique de l'unité
- Travaux / maintenance / réparation / test
- Arrêt longue durée
- Démantèlement
- Unité abandonnée
- Autre circonstances (à préciser) : Site en cours de mise en conformité avec évacuation des tas de déchets historiques
- Inconnues

Commentaires

Informations pertinentes (conditions météorologies en cas de diffusion d'un nuage, urbanisation, ...)

Les tas de déchets verts étaient progressivement évacués depuis 2016 à raison de xxx600-900 tonnes par semaine. Au moment du sinistre la quantité de déchets verts restante était de 4000 tonnes. Une date d'échéance (28 février 2017) pour l'évacuation de ces déchets verts a été proposée à la DENV en décembre 2016.

Au moment du départ de l'incendie, des employés de l'exploitation débroussaillaient les abords du site (grillages, entretien caniveaux).

*** INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Rapport au CHSCT (s'il existe) : Oui Non Prévu
Rapport d'un tiers expert : Oui Non Prévu
Autre (à préciser) : pas de compte-rendu de visite de la DENV, pas de compte-rendu de de l'intervention des pompiers

Commentaires (optionnel)

*** ENSEIGNEMENTS TIRES / AMELIORATIONS DE LA SECURITE**

	Prévu	Réalisé	Date (jj/mm/aaaa)
Révision ED			
Révision POI			

Réduction des risques dans l'établissement après l'accident (aspect matériel / organisationnel)

	Prévu	Réalisé	Date (jj/mm/aaaa)
Prévention	oui	en cours	17/03/2017
Protection	oui	en cours	
Intervention			
Exercice			

Commentaires

Détails des aspects techniques et organisationnels des améliorations réalisées ou envisagées suite à l'événement.

Evacuation des tas de déchets verts pour une mise en conformité du site. A raison d'une quantité évacuée de 600-900 tonnes/semaine et d'un tas restant de 4000 tonnes, le délai d'évacuation est estimé à fin mars 17. A noter que l'incendie et les intempéries ont décalé l'échéance initiale (28 février) de 2 semaines.

Retournement en permanence des déchets présents lors de l'incendie pour limiter les nouveaux départs de feu.

Demande de devis pour la mise en place lances "queue de paon" pour permettre de faire un rideau d'eau entre les différents stockages à risque. (cf. données techniques en annexe).

Ronde de sécurité sur le site.

ANNEXES AU RAPPORT

Tout document utile à la compréhension de l'événement (photos, schémas, arbre des causes, cartes avec légendes, ...)

* Fait à Nouméa, le (jj/mm/aaaa) 16/02/2017

* Signature de l'exploitant :

Insérer une signature

Toute déclaration fautive ou mensongère est passible des peines prévues par l'article 441-7 du code pénal (un an d'emprisonnement et 1 819 000 F d'amende)

Envoyer

*Champs obligatoires

ANNEXES

Photographies du 03/02/2017 (3 jours après le début de l'incendie) :

Photo n°1 : tas de bois



Photo n°2 : caniveau de récupération des eaux d'extinction



Photo n°3 : tas de déchets verts



Photo n°4 : tas de déchets bois (arrière plan) et ats de déchets verts (premier plan)



Photographies du 06/02/2017 :

Photo n°1 : eau d'extinction prélevée par CAPSE NC



Lances « queue de paon »

1 – Utilisation :

Les lances « queue de paon » ont la particularité de créer un rideau d'eau et de mettre en place un écran physique. Ce rideau d'eau peut être utilisé à plusieurs fins : protéger bâtiments, véhicules, personnels contre le rayonnement, limiter les risques de propagations du feu ou encore empêcher les vapeurs toxiques de progresser sous le vent.

3 - Caractéristiques techniques :

LANCES QUEUE DE PAON

- Portée 500 l/min : env. 7 m de hauteur et 25 m de largeur.
- Demi raccord d'alimentation Ø 40